

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} Avril 2019

L'an 2019, le 1er Avril à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 25 Mars 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusés : 3
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : C.BEGUINOT – C.DROMARD – J.GODART – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – M.ZIMMERLIN
<u>Absent</u> : néant
<u>Excusés</u> : J.SOMMER, pouvoir à C.LAPERSONNE – JJ.RODHES, pouvoir à J.GODART – MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT
<u>Secrétaire de séance</u> : C.LAPERSONNE

19-18

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Madame le Maire expose :

VU l'article 6.1 du contrat d'Objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office national des forêts en lieu et place des collectivités exprimés par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 11 Décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} Juillet 2019, contre lequel des représentants des Communes Forestières le 11 Décembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le



ID : 051-215103656-20190401-1918-DE

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

Adopté à l'unanimité

Pour : 8+3 pouvoirs

Contre : 0

Fait le 1er Avril 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 4 04 19

Affiché en Mairie le 4 04 19